

Paris le 16 janvier 2016,

Appel à candidature d'experts MK/CMK : Dossier 64

Mission: La Haute autorité de santé, en collaboration avec le Collège national des Professionnels de Gériatrie (CNPG), conduit un projet sur la Prévention de la dépendance iatrogène liée à l'hospitalisation des personnes âgées et sollicite le CMK pour désigner des experts.

Thématique : Appel à candidature d'experts Masseurs-Kinésithérapeutes pour participer au groupe de travail ou au groupe de lecture relatifs au projet sur la prévention de la dépendance iatrogène liée à l'hospitalisation des personnes âgées.

Le CMK recherche des Masseurs-Kinésithérapeutes ayant une expertise en lien avec la thématique.

Procédure de candidature :

Les candidatures doivent être adressées **au Collège de la Masso-Kinésithérapie** au plus tard **le vendredi 3 février 2017** (date de clôture de l'appel), par voie électronique exclusivement, à l'adresse suivante : secretariat@college-mk.org

Les dossiers adressés non complets ne seront pas étudiés.

Composition du dossier pour chaque candidat

1. Une **lettre de candidature** à l'attention du Président du CMK sur laquelle figure le **N° d'inscription à l'ordre professionnel** ;
2. Un **curriculum vitae** actualisé avec liste des titres et travaux ;
3. **La déclaration publique d'intérêt** du Collège de la Masso-Kinésithérapie ;
4. **La charte d'éthique et de déontologie** du Collège de la Masso-Kinésithérapie.

L'ensemble doit être envoyé sous forme de 4 pièces jointes distinctes, au format PDF.

Les modalités de candidature sont rappelées sur site du Collège www.college-mk.org dans l'onglet « Activités du CMK » - Pack de l'expert où la Déclaration Publique d'Intérêt et la Charte d'Éthique du Collège sont téléchargeables.

<http://www.college-mk.org/pack-de-lexpert/>

Modalités :

La réunion du groupe de travail aura lieu le :

Jeudi 23 Mars 2016 De 10 heures à 17 heures (accueil à partir de 9 heures 30)

À la Haute Autorité de Santé (HAS), 5 avenue du stade de France

93218 Saint-Denis La Plaine Cedex

(station RER B : La Plaine Stade de France)

Les experts retenus et proposés pour le groupe de travail devront également remplir une déclaration d'intérêts de la HAS et à ce titre ils ne doivent ni être membre du bureau de votre association ni avoir de conflits d'intérêts financiers en rapport avec le sujet.

Ces experts respecteront au mieux les parités « secteur public - secteur privé » et auront des origines géographiques différentes (NB : le groupe de lecture n'est pas soumis à déclaration d'intérêts).

Compte tenu des modalités de gestion par la HAS des conflits d'intérêts, la HAS ne peut s'engager fermement sur la participation de tous les experts qui nous seront proposés.

Si un expert est retenu par la HAS pour participer aux groupes de travail, sa déclaration d'intérêts sera publiée sur le site internet de l'institution, à l'exception des données personnelles.

Les frais de déplacements seront pris en charge par la HAS.

Par ailleurs, la participation aux réunions fait l'objet d'une indemnisation de 152€, à laquelle s'ajoute un complément de 198€ pour les experts ayant une activité libérale prépondérante ou exclusive (médecins, paramédicaux, autres).

Les experts du groupe de lecture seront, quant à eux, invités à donner leur avis sur les documents via un questionnaire mis en ligne sur l'application web GRaAL, et n'auront donc pas besoin de se déplacer.